



**INTERVENTION
DE**

**Son Excellence Madame Alice LAMOU
Ministre de la Lutte contre le Sida,
chargée des Orphelins du Sida**

A

**LA REUNION DE HAUT NIVEAU
CONSACREE A L'EXAMEN D'ENSEMBLE DES PROGRES
ACCOMPLIS DANS LA REALISATION DES OBJECTIFS
FIXES DANS LA DECLARATION D'ENGAGEMENT
SUR LE VIH/SIDA**

New York, le 2 Juin 2006

Vérifier à l'audition

Monsieur le Président,

Je voudrais à mon tour vous féliciter pour l'excellente manière avec laquelle vous dirigez les présents travaux qui portent sur l'évaluation à mi-parcours de la mise en oeuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA adoptée ici-même, le 27 juin 2001.

Depuis l'adoption de ce document stratégique, le Gabon, avec l'implication personnelle du Président de la République, Son Excellence El Hadj Omar BONGO ONDIMBA et de son Epouse, le Docteur Edith Lucie BONGO ONDIMBA, a entrepris plusieurs actions en faveur de la lutte contre le VIH/SIDA, dont la plus importante est la mise en place effective, depuis 2002, d'un Fonds National de Solidarité Thérapeutique qui a déjà permis de traiter 6000 personnes vivant avec le VIH.

Il me plaît aussi de signaler que le Gouvernement a inscrit au budget annuel de l'Etat un fonds supplémentaire destiné à traiter gratuitement les infections opportunistes liées au VIH. Il a également construit une usine pharmaceutique destinée à fabriquer des médicaments génériques.

Dans le domaine de la prévention du VIH, outre les multiples campagnes de sensibilisation, les efforts du Gouvernement se sont matérialisés par la mise à la disposition des populations des Centres de dépistage volontaire et confidentiel.

Dans le même sens, le Gouvernement s'est également investi dans la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, en procédant au lancement de la campagne dite des "quatre P", c'est-à-dire, prévenir la transmission du VIH de la mère à l'enfant ; prévenir le VIH chez les jeunes, plus particulièrement les petites filles ; procurer un traitement pédiatrique et protéger puis soutenir les enfants rendus vulnérables ou orphelins par la maladie.

Dans sa volonté de progresser vers la réalisation de l'accès universel aux services de lutte contre le SIDA, le Gouvernement a élaboré, en concertation avec les agences spécialisées des Nations Unies, la société civile, les personnes vivant avec le VIH et le secteur privé, un vaste programme d'action qui s'articule autour des grands axes suivants :

l'organisation des enquêtes nationales de séro-prévalance, l'amélioration des systèmes de surveillance épidémiologique, l'étude sur l'impact de la pandémie au niveau national et l'arrimage de nos actions de lutte contre le SIDA aux objectifs du Millénaire pour le développement.

Sur le plan budgétaire, le Gouvernement gabonais vient de mettre sur pied un mécanisme de suivi et d'évaluation qui tiendra compte des allocations budgétaires et de l'utilisation des ressources allouées à la lutte contre le VIH/SIDA.

Monsieur le Président,

Avec un taux de prévalance de 8,1% pour une population de 1.384.000 habitants, le Gabon, qui est solidaire de la position de l'Union africaine, fait partie des pays qui ont besoin, en plus des efforts nationaux, de ressources additionnelles pour mieux lutter contre la pandémie du VIH/SIDA.

Nous sommes convaincus que la Déclaration politique que nous allons adopter mettra l'accent sur la nécessité de renforcer la coopération internationale en vue de mobiliser davantage de ressources en faveur de la lutte contre le VIH/SIDA.

Je vous remercie./-